

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 1

Exclus : /

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 21 septembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-françois HERBE, Géraldine VALOGNES, Evelyne COANTIEC, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Gaëtan LE CORVEC, Mathilde MONTIGNY

Etaient excusés : /

Date de convocation :

14/09/2018

Date d'affichage :

14/09/2018

Etaient absents : Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Mathilde MONTIGNY

Approbation du PV du 26 juillet 2018

Objet : Décisions modificatives sur le budget communal

Il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires de la manière suivante :

- en dépense de fonctionnement au compte 739221 : + 18 114 euros
- en recette de fonctionnement au compte 73221 : + 18 114 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette augmentation de crédits aux comptes référencés ci-dessus.

Objet : Délibération sur la location de la parcelle ZK 108

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la location de la parcelle communale cadastrée ZK 108 à Monsieur Didier LEBREUILLY, domicilié 4 rue du Bourg à BRETTEVILLE-SUR-AY, d'appliquer le barème préfectoral et de porter le montant de la location 2018 à 508.29 euros.

Objet : Délibération sur l'encaissement au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de préciser par délibération les dépenses à imputer sur le compte « 6232 » des fêtes et cérémonies suite à la demande du trésor public. L'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses se rapportant aux fêtes et cérémonies tels que :

- diverses prestations effectuées lors de cérémonies officielles, inaugurations, diverses manifestations sportives et culturelles (goûter de Noël, feu d'artifice, repas moules-frites, Téléthon, fête de la plage, etc.), les vœux de la nouvelle année
- les cadeaux de Noël
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ en retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles
- le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Objet : Délibération sur les frais du repas des aînés

Pour le repas des aînés, qui se déroulera le 6 octobre 2018 à l'Espace R. Jabet, le Clos Colas a été retenu. Le tarif comprenant l'apéritif, l'entrée et le plat principal s'élève à 14.50 euros par personne. Quand au dessert, le choix s'est porté sur la boulangerie BOUVET de SAINT-GERMAIN-SUR-AY et s'élève à 1.40 euros par personne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs.

Objet : Délibération sur les frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marie de LA HAYE

Deux enfants domiciliés à BRETTEVILLE-SUR-AY vont à l'école Sainte Marie de LA HAYE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées soit 225.00 euros/élève pour l'année scolaire 2017/2018.

Objet : Délibération sur la mise en place d'un contrat d'entretien pour la station d'épuration et postes de refoulement avec la SAUR

Monsieur le Maire présente les étapes d'entretien de la station :

- Dans un premier temps, les opérations d'entretien sont réalisées suivant bordereau au nombre d'heures effectuées
- Dans un deuxième temps, après un nombre assez significatif de branchement chez les particuliers, le contrat global sera activé en fin d'année
-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

Objet : Délibération sur l'étude de l'aménagement à l'entrée du bourg par le lycée agricole de THERE

L'étude paysagère sera menée finalement en concertation avec le CAUE de la Manche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Objet : Délibération sur le projet de rénovation des murets autour de l'Espace R. Jabet

Le cahier des charges sera repris afin de globaliser l'ensemble des murets.

Objet : Délibération pour la nomination de régisseurs suppléants

Une régie de recettes concernant le téléthon et toutes les animations organisées par la commune pour l'encaissement de boissons, repas et tombola a été instaurée en 2016 (délibération du 24/06/2016). Madame Evelyne COANTIEC a été nommée régisseur titulaire. Il y a lieu de modifier le régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame EVE et Madame VALOGNES comme régisseurs suppléants.

Objet : Délibération sur la modification de grade de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi de secrétaire de mairie sous le grade de rédacteur à temps non complet (20h/35h) à compter du 16 novembre 2018. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4° et 5°. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur (indice brut 373 majoré 344 à ce jour) assortie du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents non titulaires de droit public relevant du grade de rédacteur.

Après en avoir délibéré et avec 7 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet emploi.

Objet : Assainissement collectif : point sur les branchements chez les particuliers

Le branchement du village de la Lucerie sont en cours de réalisation : 16 réalisés à ce jour sur un total de 122 branchements du projet. L'objectif est de finaliser cette dernière étape du projet fin février 2019.

Objet : Désignation des membres des commissions de contrôle dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, il est nécessaire de désigner des membres pour la commission de contrôle : Géraldine VALOGNES a été nommée en tant que conseillère municipale, Marie-Rose LUCE en tant que Déléguée de l'administration et Marie-Madeleine BAZIRE en tant que Déléguée du Tribunal.

Objet : Avis sur la création de la commune nouvelle de GOUVILLE-SUR-MER

Les communes de ANNEVILLE-SUR-MER, GOUVILLE-SUR-MER, MONTSURVENT et SERVIGNY ont décidé de créer la commune nouvelle de GOUVILLE-SUR-MER avec pour chef-lieu GOUVILLE-SUR-MER. Les communes de GOUVILLE-SUR-MER, MONTSURVENT et SERVIGNY sont actuellement membres de la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » tandis que ANNEVILLE-SUR-MER est membre de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à ce que la commune de ANNEVILLE-SUR-MER soit rattachée à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et rejoigne la commune nouvelle de GOUVILLE-SUR-MER.

Objet : Extension de périmètre du SDEM50 – adhésion de la commune de TESSY-BOCAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-18,
Vu la délibération n°CS-2018-32 en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de TESSY-BOCAGE,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution d'électricité
- suite à la création, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE (Fervaches, Tessy/Vire, Pont-Fraçy), à compter du 1^{er} janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire
- par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont-Farçy était jusqu'alors située dans le département du Calvados
- qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE au SDEM50

Objet : Questions diverses

- des réflexions sont en cours avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable sur le remplacement du réseau d'eau potable rue du Bourg, rue des Ecoles, rue de la Lucerie par anticipation à la réfection totale des chaussées à charge du service départemental des routes suite aux travaux d'assainissement collectif
- une demande de subvention à la Région est à l'étude pour le financement des panneaux touristiques au croisement de la RD650/136 après accord de la DDTM
- Les règles d'attribution de l'Espace R. Jabet aux associations ont été rappelées au cours de cette séance
- Après accord du conseil, l'ouverture des plis d'appels d'offres sur les branchements au réseau d'assainissement collectif chez les particuliers a été réalisée en séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.